

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE (TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE)

Ce formulaire vous permet de présenter au CNAPS la demande de renouvellement de votre carte professionnelle dématérialisée. Cette demande doit intervenir au moins trois mois avant l'expiration de votre titre.

Le dossier doit être adressé par la voie postale à la délégation territoriale du CNAPS compétente. Pour que votre demande soit prise en compte, le formulaire doit être daté et signé. Tout dossier incomplet ou complété de manière illisible rallonge les délais d'instruction.

Si votre dossier est complet et envoyé dans le délai imparti, un récépissé vous sera adressé par le CNAPS afin que vous puissiez poursuivre votre activité professionnelle, dans l'attente d'une décision expresse de la commission locale compétente.

Vous êtes informé que dans le cadre de l'examen de votre demande de renouvellement, le CNAPS procédera à une enquête administrative.

Le renouvellement de la carte professionnelle se fait à périmètre constant. Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs activités privées de sécurité, nous vous invitons à remplir le formulaire de « demande d'extension de carte professionnelle ».

A compter du 1^{er} juillet 2017, un justificatif attestant du suivi d'une formation continue devra être joint à toute demande de renouvellement de carte professionnelle, en application des articles L.612-20-1 et L. 622-19-1 du CSI.

► Je précise mon identité et mes coordonnées

NUB¹ : _/_/_/_/_/_/_/_

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _/_/_/____ à : _____

Pays : _____

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

¹ Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur la carte professionnelle initiale délivrée par le CNAPS.

CAR—10/5/71—12/0/0/91—10/31—11/21—12/0/0/0/0/9/2/9/6/1/6

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Courriel² : _____ @ _____ . _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

Pour les agents cynophiles :

Chien n° 1 :

Numéro d'identification : _____

Chien n° 2 :

Numéro d'identification : _____

Chien n° 3 :

Numéro d'identification : _____

► J'identifie les pièces justificatives à joindre à ma demande

Le justificatif de mon identité :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

OU

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

- Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève ».

- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie de votre autorisation provisoire de travail.

Si vous êtes agent cynophile :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Si vous êtes agent cynophile et si vous utilisez de nouveaux chiens dont les numéros d'identification ne figurent pas sur votre carte professionnelle actuelle, vous devez fournir :

Le certificat d'identification du ou des chiens

L'attestation de formation que vous avez suivie avec chacun d'eux.

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique

► Je signe ma demande

*Je soussigné(e) Mme/M _____
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères.*

Je confirme avoir été informé(e) que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal).

Fait à : _____

Le ___/___/20 ___

(Signature obligatoire du demandeur)

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps-securite.fr/annuaire/>

ATTENTION : Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale comprenant Paris dans son ressort (Paris Ouest) impérativement dans les cas suivants :

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS. Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.